

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 10 mars 2026 nommant le jury du concours externe de recrutement de professeurs certifiés avec affectation à Mayotte, section lettres : lettres modernes, à la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Alain LACAZE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MAYOTTE

Mme Bouchra SLIMANI
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 juin 2026

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de lettres, langues, sciences humaines
et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire


Dominique POTAU